



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Webinaire 2 :

La vaccination contre les Papillomavirus humains (HPV) en milieu scolaire

Plan

Partie I : principes généraux de la campagne nationale de vacc contre les HPV au collège

1. Rappels de la campagne nationale

- L'instruction cosignée ARS/Rectorats
- Les grandes lignes de la campagne
- Le calendrier prévisionnel du déroulé de la campagne

2. Stratégie de communication

- Intérêt de la vaccination en milieu scolaire
- Stratégie de communication vers les professionnels de l'EN
- Différents supports selon les publics ciblés
- L'exemple de la Ligue contre le Cancer
- Lutte contre la désinformation

Partie II : la campagne de vaccination contre les HPV dans les collèges franciliens

1. Les nouveautés

- Les autorisations parentales
- Le rattrapage des autres vaccinales

2. Les séances de vaccination dans les collèges

- Protocole d'organisation
- Organisation des locaux et équipements
- Déroulement de la séance
- La surveillance de l'acte vaccinal
- Au décours de la séance

3. Bilan

Partie I

Principes généraux de la campagne nationale de vaccination contre les HPV au collège

Rappels de la campagne

- L'instruction co-signée ARS/Rectorat
- Le Communiqué de Presse à 2 voix A. Rousseau/G. Attal
- Les grandes lignes de la campagne
- Le calendrier prévisionnel du déroulé de la campagne

L'instruction cosignée Ministère de la Santé et de la Prévention / Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

Communiqué de Presse



COMMUNIQUE DE PRESSE

INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE N° DGS/SP1/DGESCO/2023/99 du 19 juin 2023 relative à l'organisation d'une campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) au collège à partir de la rentrée 2023-2024

Paris, le lundi 4 septembre 2023

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse
Le ministre de la santé et de la prévention

à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux
des agences régionales de santé

Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie

Vaccination contre les papillomavirus humains :
Gabriel Attal, ministre de l'Éducation nationale et
de la Jeunesse, et Aurélien Rousseau, ministre de
la Santé et de la Prévention, lancent une
campagne d'information nationale.

L'instruction cosignée Ministère de la Santé et de la Prévention / Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

*Dès le mois de juin 2023
A destination des familles
des élèves de 6^{ème},
futurs 5^{ème} en 2023-2024*

CAMPAGNE NATIONALE DE VACCINATION CONTRE LES HPV EN MILIEU SCOLAIRE

Les infections à papillomavirus humains (HPV) sont très fréquentes et hautement transmissibles, essentiellement lors des contacts sexuels. On estime ainsi que 80% de la population est en contact à un moment de sa vie avec ces virus. Souvent asymptomatiques, les infections à HPV sont parfois à l'origine de lésions précancéreuses et/ou de cancers du col de l'utérus et d'autres cancers, par exemple celui de la gorge, de la vulve ou de l'anus. La vaccination contre les HPV prévient jusqu'à 90 % de ces infections. Elle est recommandée depuis plusieurs années chez les filles et les garçons âgés de 11 à 14 ans.

Afin d'améliorer la couverture vaccinale chez les filles et les garçons et comme annoncé par le Président de la République le 28 février 2023, une campagne nationale de vaccination contre les HPV en milieu scolaire est déployée annuellement en France à partir de la rentrée scolaire 2023-2024 par le ministère de la Santé et de la prévention en lien avec le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse.

Il est ainsi proposé à tous les élèves des classes de cinquième d'être vaccinés contre les infections à HPV.

La protection complète s'obtient avec deux doses de vaccins. Les deux doses seront fournies à six mois d'intervalle sur l'année scolaire de cinquième.

Cette vaccination est totalement gratuite et sera réalisée par des équipes mobiles issues notamment des centres de vaccination et composées de personnels qualifiés et équipés pour la vaccination des adolescents.

L'accord écrit des deux parents sera demandé. Le jour de la séance de vaccination, les enfants, dont les parents ont autorisé la vaccination, devront être munis de leur carnet de santé ou de vaccination.

Des séances d'informations pourront être organisées pour les parents et les élèves de cinquième. Les personnels de santé de l'éducation nationale (infirmier et médecin scolaires) peuvent également répondre à vos questions.

Pour plus d'informations sur cette vaccination, vous pouvez :

- Vous renseigner auprès de votre médecin
- Consulter le dépliant d'information sur la vaccination HPV joint à ce courrier
- Consulter les sites :

e-cancer.fr



vaccination-info-service.fr



Pour franchir une étape essentielle dans la prévention des cancers, le ministère de la Santé et de la Prévention et par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ont décidé de déployer une grande opération de vaccination qui se déploiera à partir du mois d'octobre sur tous le territoire dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat volontaires, grâce à la mobilisation des Agences régionales de Santé, des rectorats, de la communauté éducative et des professionnels de santé.

Les équipes mobiles issues notamment des centres de vaccination seront déployées dans les établissements pour vacciner les collégiens, après autorisation parentale. Deux doses de vaccin, à 6 mois d'intervalle au minimum, sont nécessaires pour les protéger efficacement contre les HPV.

Les grandes lignes de la campagne

- Le MENJ est sollicité pour **faciliter la campagne** et notamment **mener des actions d'information** sur la vaccination en général et la campagne en particulier, en direction des équipes pédagogiques, des parents d'élèves et des enfants.
- La campagne de vaccination concerne les **classes de 5^{ème} (11-14 ans)** dans les collèges publics et les établissements privés sous contrat volontaires.
- Elle est **pilotée** au niveau régional par les **ARS** en lien avec les **Rectorats**.
- Elle est menée principalement par les **centres de vaccination (CVAC)**. Des équipes mobiles de vaccination, se déplaceront dans la **totalité** des collèges publics (et dans les collèges privés sous contrat volontaires accueillant la campagne de vaccination).
- Les séances de vaccination se dérouleront **durant le temps scolaire**.
- L'autorisation parentale **des deux parents est indispensable** et doit être recueillie au préalable *via* le formulaire prévu.

Les grandes lignes de la campagne

- À l'âge requis, le schéma vaccinal comporte **2 doses** de vaccin à, au moins, **6 mois d'intervalle** durant la **même année scolaire de 5ème**.
- La vaccination est **sans frais pour les familles**, elle s'adresse à **tous les élèves éligibles**, quelle que soit leur ouverture aux droits et couverture sociale.
- La vaccination **réalisée en milieu scolaire** dans le cadre de cette campagne pourra permettre de compléter le schéma vaccinal des élèves qui auraient reçu une première dose en ville.
- Une **campagne de communication** accompagne le dispositif. Elle est prévue en deux temps :
 - une campagne de promotion de la vaccination contre les HPV pour le grand public et les professionnels de santé en avril-juin 2023.
 - une campagne plus ciblée sur les parents et les collégiens en septembre 2023.
- L'impact de la campagne de vaccination sera évalué par la **mesure des couvertures vaccinales 1 dose (12 ans) et 2 doses (13 ans)**.
- Un suivi spécifique de **pharmacovigilance** sera mis en œuvre.

Calendrier prévisionnel de déroulé de la campagne



| | Semaine 18-25 sept (SE-38) | Semaine 25-1 ^{er} oct (SE-39) | Semaine 2-8 oct (SE-40) | SE-41 | etc | SE-51 |
|----------|--|---|---|-------|-------|-----------------------------------|
| Pilotage | <p>Echanges et signature convention financière (ARS/CVAC)</p> <p>Stratégie de communication vis-à-vis de infox à définir (avec DIRCOM)</p> <p>Stratégie sur convention RGPD à définir avec dir cab rectorats</p> | <p>Echanges et signature convention financière (ARS/CVAC)</p> <p>COFIL dans chaque département avant lancement</p> | <p>Suivi auprès de CVACS (ARS)</p> <p>Suivi auprès de collègues (DASEN)</p> <p>Edition du premier point de situation avec résultats (siège ARS)</p> <p>Gestion des difficultés au fil de l'eau (ARS/DASEN)</p> | Suite | Suite | Suite et fin dose 1 (en principe) |
| CVAC | <p>Commandes des vaccins</p> <p>Mobilisation renfort RH, Finalisation de planification des séances avec collègues</p> <p>Participation au webinaire Colibri Webinaire avec collègues rattachés pour certains départements</p> <p>Nouvelle convention CPAM à signer</p> | <p>Dernière échéance pour commande pour la première semaine de campagne</p> <p>Travail d'enregistrement des autorisations papier sur le SI (pour premiers collègues)</p> <p>Webinaire avec collègues rattachés pour certains départements</p> <p>Nouvelle convention CPAM à signer</p> | <p>Premières interventions au collège</p> <p>Transmission en fin de semaine bordereau aux CPAM</p> <p>Centralisation des bordeaux des PS renforts pour transmission AM</p> | Suite | Suite | Suite |
| Collèges | <p>Information parents et élèves dont kit d'info</p> <p>Relance famille recueil de autorisations parentale pour premier collèges planifiés et transmission CVAC</p> | <p>Information parents et élèves</p> <p>Relance famille recueil de autorisation parentale et transmission CVAC</p> | <p>Premières opération de vaccination</p> <p>Relance des élèves et parents sur carnet de santé</p> <p>Poursuite sensibilisation</p> | Suite | Suite | Suite |

Communication/information

Intérêt de la vaccination en milieu scolaire

Les campagnes de vaccination HPV gratuites en milieu scolaire améliorent considérablement l'accès à la vaccination pour l'ensemble des collégiens.

Mais il peut persister des **inégalités** d'accès au vaccin, principalement du fait de l'organisation mise en place, de la communication faite aux familles ou de la formation des personnels impliqués.

Plusieurs leviers permettent de **réduire les inégalités** de couverture vaccinale HPV en milieu scolaire, d'après les expériences menées à l'étranger.

- **Diversifier les modes de communication** : donner aux parents la possibilité de poser des questions et d'interagir,
- **Faciliter le recueil du consentement parental**,
- **Améliorer les connaissances sur le vaccin HPV du personnel scolaire et des professionnels impliqués auprès des familles** : infirmiers scolaires, enseignants, professionnels du secteur social et médical, etc.

Stratégie de communication

Campagne de communication nationale grand public **pilotée par l'INCa** en lien avec la DGS et la DGESCO.

Différents supports : presse, digital, radio-TV, médias sociaux, kit d'outils d'information (affiches, questions/réponses, quizz...)

À destination :

- Des parents et familles
- Des enfants
- Des professionnels de santé
- Des professionnels du scolaire

Lutte contre la désinformation.

Stratégie de communication vers les professionnels de l'Éducation nationale

Les **professionnels de l'Éducation Nationale**, qu'ils soient enseignants, professionnels de santé au sein des établissements, sont en **contact direct avec les familles**.

Aussi, pour les accompagner dans l'information qu'ils pourront leur délivrer, l'Institut national du cancer, en lien avec le ministère en charge de la santé et le ministère en charge de l'éducation nationale, a déployé une **information dédiée à leur attention**.

Ils pourront ainsi, **organiser des séances d'information pour les parents et/ou les enfants**. Pour ces derniers, une fiche pédagogique a également été réalisée en miroir de celle de l'encadrant pour un travail en classe. Tout ce matériel pédagogique, qui a été adressé par les rectorats dans les collèges dès fin août, est aussi disponible à la commande ou en téléchargement sur le site de l'Institut national du cancer.

Stratégie de communication vers les professionnels de l'Éducation nationale

L'éducation nationale **sensibilisera les enfants et les parents** sur la vaccination et la campagne. Des outils pédagogiques et des Q/R seront fournis par l'INCa au personnel de l'éducation nationale fin août pour les aider à répondre aux questions des parents et des professionnels de l'éducation nationale (notamment via le site Eduscol et e-bug) :

- Des affiches pour les classes/les CDI ;
- Un n° spécial d'un magazine d'information pédagogique
- Un dossier pédagogique cycle 5, une vidéo pédagogique développée avec l'éditeur PlayBac ;
- Une fiche enseignant incluant (le contexte et les enjeux de la vaccination HPV - réponses aux 5 ou 10 questions que les élèves peuvent poser - un glossaire des termes employés) ;
- Un dossier à destination des professionnels de santé sur le site Internet de l'INCa, page « enfant ».

Il n'est pas prévu de traduction en langues étrangères des documents.

→ C'est pourquoi **en région francilienne**, nous mettons à votre disposition quelques éléments traduits pour vous aider à accompagner les familles allophones.

Stratégie de communication

En relais de la communication nationale, les formulaires et flyers de communication seront traduits dans plusieurs langues pour permettre aux publics allophones d'être également informés sur l'intérêt de la vaccination contre les HPV.



Courriers d'information aux familles (Ministres / Assurance Maladie / Recteurs en IdF)

CAMPAGNE NATIONALE DE VACCINATION CONTRE LES HPV EN MILIEU SCOLAIRE

Les infections à papillomavirus humains (HPV) sont très fréquentes et hautement transmissibles, essentiellement lors des contacts sexuels. On estime ainsi que 80% de la population est en contact à un moment de sa vie avec ces virus. Souvent asymptomatiques, les infections à HPV sont parfois à l'origine de lésions précancéreuses et/ou de cancers du col de l'utérus et d'autres cancers, par exemple celui de la gorge, de la vulve ou de l'anus. La vaccination contre les HPV prévient jusqu'à 90 % de ces infections. Elle est recommandée depuis plusieurs années chez les filles et les garçons âgés de 11 à 14 ans.

Afin d'améliorer la couverture vaccinale chez les filles et les garçons et comme annoncé par le Président de la République le 28 février 2023, une campagne nationale de vaccination contre les HPV en milieu scolaire est déployée annuellement en France à partir de la rentrée scolaire 2023-2024 par le ministère de la Santé et de la prévention en lien avec le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse.

Il est ainsi proposé à tous les élèves des classes de cinquième d'être vaccinés contre les infections à HPV.

La protection complète s'obtient avec deux doses de vaccins. Les deux doses seront fournies à six mois d'intervalle sur l'année scolaire de cinquième.

Cette vaccination est totalement gratuite et sera réalisée par des équipes mobiles issues notamment des centres de vaccination et composées de personnels qualifiés et équipés pour la vaccination des adolescents.

L'accord écrit des deux parents sera demandé. Le jour de la séance de vaccination, les enfants, dont les parents ont autorisé la vaccination, devront être munis de leur carnet de santé ou de vaccination.

Des séances d'informations pourront être organisées pour les parents et les élèves de cinquième. Les personnels de santé de l'éducation nationale (infirmier et médecin scolaires) peuvent également répondre à vos questions.

Pour plus d'informations sur cette vaccination, vous pouvez :

- > Vous renseigner auprès de votre médecin
- > Consulter le dépliant d'information sur la vaccination HPV joint à ce courrier
- > Consulter les sites :

e-cancer.fr



vaccination-info-service.fr



Le Ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

Paris, le 06 JUIN 2023

Le Ministre de la santé et de la prévention

Nos Réf. : D-23-008599

Madame, Monsieur,

Les infections à papillomavirus humains (HPV) sont très fréquentes et hautement transmissibles, essentiellement lors des contacts sexuels. On estime ainsi que 80% de la population a été en contact avec ces virus. Parfois asymptomatiques, les infections à HPV sont à l'origine de lésions précancéreuses et/ou des cancers du col de l'utérus et d'autres cancers, notamment celui de la gorge. La vaccination contre les HPV prévient jusqu'à 90 % de ces infections. Elle est recommandée depuis plusieurs années chez les filles et les garçons âgés de 11 à 14 ans.

En vertu de l'article 10 de la loi n° 2023-1017 du 28 février 2023, une campagne nationale de vaccination contre les HPV en milieu scolaire va être mise en œuvre en France à partir de la rentrée scolaire 2023-2024 par le ministère de la santé et de la prévention en lien avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Tous les élèves des classes de cinquième d'être vaccinés contre les infections à HPV.

La protection complète s'obtient avec deux doses de vaccins. Les deux doses seront fournies à six mois d'intervalle sur l'année scolaire de cinquième.

Cette vaccination est totalement gratuite et sera réalisée par des équipes mobiles issues notamment des centres de vaccination et composées de personnels qualifiés et équipés pour la vaccination des adolescents.

L'accord écrit des deux parents sera demandé. Le jour de la séance de vaccination, les enfants, dont les parents ont autorisé la vaccination, devront être munis de leur carnet de santé ou de vaccination.

N'hésitez pas à vous renseigner sur cette vaccination auprès de votre médecin, ainsi que sur le site de l'Institut national du cancer (ou e-cancer.fr) :



et sur le site de Santé publique France (vaccination-info-service.fr) :



Des séances d'informations pourront être organisées à la rentrée de septembre pour les parents et les élèves de cinquième. Les personnels de santé de l'éducation nationale (infirmier et médecin scolaires) pourront également répondre à vos questions.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pap NDIAYE

Pap NDIAYE

François BRAUN

François BRAUN

Actualités

06/09/2023

POURQUOI ET COMMENT FAIRE VACCINER SON ENFANT CONTRE LE PAPILLOMAVIRUS HUMAIN (HPV) ?

SANTÉ ET PRÉVENTION

Les infections à papillomavirus humains (HPV) sont parmi les infections sexuellement transmissibles les plus fréquentes et peuvent être à l'origine de cancers de l'utérus, de l'oropharynx (gorge) et de l'anus. La vaccination des jeunes âgés de 11 à 19 ans prévient jusqu'à 90 % des infections à HPV...

 **L'Assurance Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

 ameli.fr

Supports à destination des parents et familles

LA VACCINATION EN PRATIQUE

Quand faire vacciner mon enfant ?

Faire vacciner son enfant dès 11 ans, c'est garantir
une plus grande efficacité du vaccin.

Mon enfant a :

- entre 11 et 14 ans : seules deux doses sont nécessaires ;
- entre 15 et 19 ans (rattrapage) : trois doses sont nécessaires.

Bon à savoir : profitez du rendez-vous vaccinal pour le rappel d'ToaP[®],
prévu entre 11 et 19 ans, pour réaliser en même temps une dose de
vaccin contre les HPV.

le réseau (CS, le coqueluche avertisseur (CA)

mon enfant ?

pour les garçons, je m'adresse à :

le maire ou le conseiller municipal ou départemental
de votre mairie ou du conseil départemental.

UNE VACCINATION SÛRE ET EFFICACE POUR PROTÉGER MON ENFANT CONTRE LES CANCERS HPV.

**VOTRE ENFANT EST SCOLARISÉ EN CLASSE DE 5^e,
AVEC VOTRE AUTORISATION :**

- il pourra être vacciné au collège par un professionnel de santé ;
- il recevra deux doses de vaccin, espacées de 6 mois minimum ;
- vous n'aurez rien à payer.

A ce jour, plus de 100 millions d'enfants et d'adolescents
ont été vaccinés dans près de 80 pays.

Pour en savoir plus,
parlez-en avec votre professionnel de santé



© 2019 ARS Île-de-France

ON NE LES PROTÈGE JAMAIS TROP.

LA VACCINATION CONTRE
LES CANCERS HPV,
pour les filles
et les garçons
dès 11 ans.



GUIDE PRATIQUE

© Papillon et ses Humains

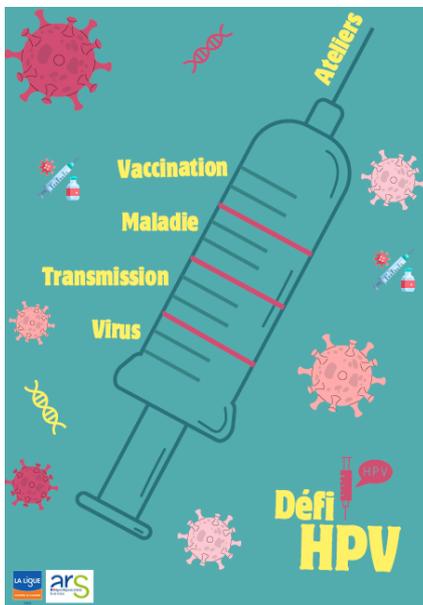


LA VACCINATION
CONTRE LES HPV,
C'EST VRAIMENT SÛR ?
Oui ! Plus de 100 millions
d'enfants ont déjà été
vaccinés dans le monde
et toutes les études
confirment
la sécurité du vaccin.



OK, MAIS COMMENT JE FAIS ?
En les faisant vacciner contre
les HPV par : un médecin,
un pharmacien,
une sage-femme,
un infirmier ou dans
un centre de vaccination.
La vaccination est désormais
proposée au collège,
aux élèves de 5^eme.

Supports à destination des enfants



POURQUOI EST-IL RECOMMANDÉ DE SE FAIRE VACCINER CONTRE LES HPV ?

LES HPV OU PAPILLOMAVIRUS HUMAINS SONT DES VIRUS

HPV est l'abréviation de *Human Papillomavirus* en anglais, soit *papillomavirus humain* en français. Il en existe plus de 200. Ils provoquent des infections à l'origine de lésions gênées sur la peau ou les muqueuses.

80 % des femmes et des hommes sont atteints à ces virus au cours de leur vie.

LES HPV SONT RESPONSABLES DE PLUSIEURS CANCERS

Certains HPV sont responsables de lésions précancéreuses et de cancers. Ces HPV peuvent causer des cancers situés dans le col utérin, l'oropharynx, les organes génitaux et les anaux.

Chaque année en France, 6 400 nouveaux cas de cancers sont causés par les HPV.

LA VACCINATION PROTÈGE

Aujourd'hui, la vaccination prévient jusqu'à 90 % des infections HPV à l'origine des cancers.

LA VACCINATION EST SÛRE ET EFFICACE

À ce jour, plus de 100 millions d'enfants et d'adultes ont été vaccinés dans le monde. La surveillance mise en place par de nombreux pays et par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ainsi que les résultats de plusieurs études ont confirmé que la vaccination est sûre et efficace.

COMMENT SE FAIRE VACCINER ?

Par un professionnel de santé (médecin, infirmier, sage-femme, pharmacien) dans son cabinet, un centre de vaccination, une pharmacie ou au collège (classe de 5^e) avec l'autorisation de ses parents. Au collège, la vaccination est gratuite.



Plus d'informations sur e-cancer.fr



ÉDITION 2023

TOUT SAVOIR SUR LA VACCINATION CONTRE LES HPV



Depuis la rentrée scolaire 2023, la vaccination contre les HPV, ou papillomavirus humains, est proposée à tous les élèves de 5^e. Découvrez tout ce qu'il faut savoir sur ces virus qui peuvent provoquer des cancers et sur la vaccination qui nous en protège.



CHIFFRES CLÉS

80 % des femmes et des hommes seront infectés par des HPV à un moment de leur vie.
Source : Institut national du cancer

6 400 C'est le nombre de nouveaux cas de cancers causés par des HPV chaque année en France.
Source : Institut national du cancer

LE SAIS-TU ?

Les papillomavirus humains sont désignés sous le sigle HPV qui signifie « Human Papillomavirus » en anglais, traduit par « Papillomavirus Humains » en français.

Le tout premier virus a été découvert à la fin du 19^e siècle : il s'agit du virus de la feuille de tabac. Aujourd'hui, on sait qu'il y a plus de virus que d'étoiles dans l'univers !

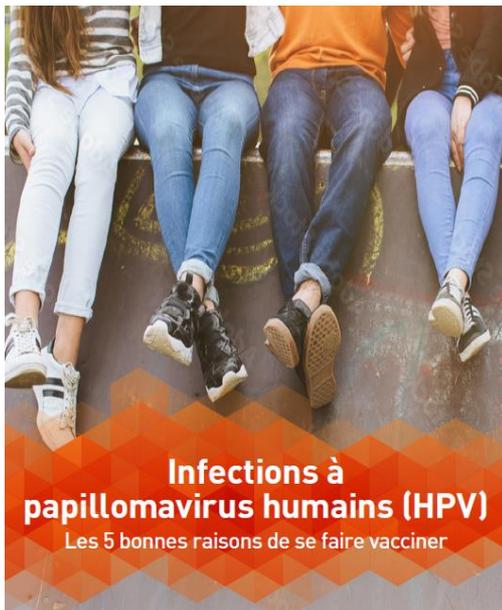
Comprendre les HPV
P. 2-3

Le rôle essentiel de la vaccination
P. 4-5

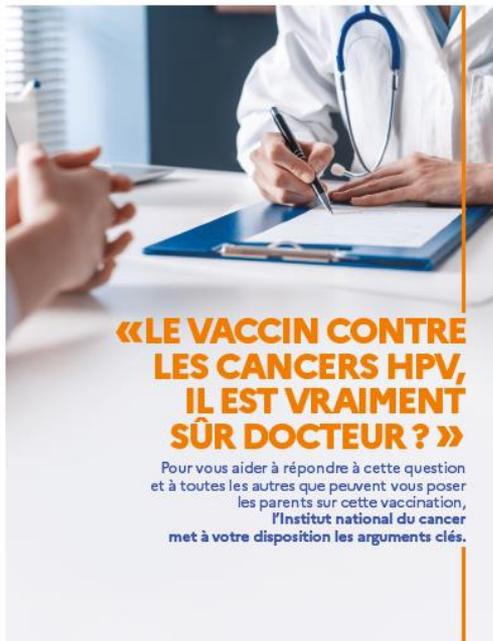
Et en pratique ?
P. 6-7

Jeu et test
P. 8

Supports à destination des professionnels de santé



<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/vaccination/documents/depliant-flyer/infections-a-papillomavirus-humains-les-5-bonnes-raisons-de-se-faire-vacciner>



POUR ÉRADIQUER LES CANCERS HPV-INDUITS, IL Y A UNE SOLUTION : LA VACCINATION.

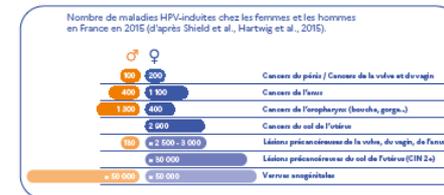
Voici les arguments clés pour répondre aux questions de vos patients.

1 LES INFECTIONS LIÉES AUX PAPILLOMAVIRUS HUMAINS (HPV) SONT TRÈS FRÉQUENTES ET PEUVENT ÉVOLUER VERS UN CANCER.

Les HPV sont des infections sexuellement transmissibles très fréquentes, contractées généralement au tout début de la vie sexuelle, même sans pénétration. Il existe près de 200 types de HPV dont 12 sont cancérogènes. 80 % des hommes et des femmes seront infectés à un moment de leur vie. Si les infections HPV disparaissent la plupart du temps naturellement, en quelques mois, elles peuvent persister dans certains cas et évoluer vers un cancer (col de l'utérus, vagin, vulve, anus, pénis, oropharynx).

2 CHAQUE ANNÉE EN FRANCE, 6 400 NOUVEAUX CAS DE CANCERS SONT CAUSÉS PAR LES PAPILLOMAVIRUS HUMAINS.

100 % des cancers du col de l'utérus sont dus aux infections liées aux HPV.
Plus de 25 % des cancers provoqués par les HPV surviennent chez les hommes.



Supports à destination des professionnels de l'Education Nationale

FICHE DE L'ENCADRANT

COMPRENDRE LA VACCINATION CONTRE LES HPV OU PAPILLOMAVIRUS HUMAINS

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre le rôle des papillomavirus humains (HPV) dans le développement de lésions précancéreuses et de cancers.
- Tout savoir sur la vaccination contre les HPV et notamment la campagne de vaccination gratuite au collège, en classe de 5^e.
- Sensibiliser aux habitudes de vie favorables à la santé qui réduisent le risque de développer un cancer à l'âge adulte.

DURÉE

50 min

ORGANISATION

Travail collectif et individuel.

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Fiche élève.

MOTS-CLÉS

Virus ; bactérie ; microbe ; vaccin ; cancers ; lésions précancéreuses ; verrues anogénitales ; tumeurs maligne et bénigne ; cellules cancéreuses ; habitudes de vie favorables à la santé ; effets secondaires ; effets indésirables.

FICHE DE L'ÉLÈVE

TON PRÉNOM

COMPRENDRE LA VACCINATION CONTRE LES HPV OU PAPILLOMAVIRUS HUMAINS

FICHE D'ACTIVITÉS

VOCABULAIRE UTILE

- **Cellule** : plus petit élément vivant de notre corps.
- **Cancer** : maladie causée par des cellules malades dans le corps. Il n'existe pas un cancer mais des cancers.
- **Microbe** : virus ou bactérie.
- **Virus** : organisme microscopique qui ne se voit pas à l'œil nu et provoque des maladies. Il ne peut se reproduire qu'en parasitant des cellules.
- **Bactérie** : organisme microscopique formé d'une seule cellule. À la différence d'un virus, la bactérie n'a pas nécessairement besoin d'une cellule pour survivre ou se multiplier.
- **Réponse immunitaire** : mécanisme de défense de ton corps en réponse à une intrusion, une agression ou un dysfonctionnement (comme dans le cas d'une maladie provoquée par un virus ou une bactérie).
- **Vaccin** : substance active capable de nous protéger contre une maladie provoquée par un virus ou une bactérie.
- **Effet secondaire (d'un traitement ou d'un vaccin)** : conséquence souvent prévisible d'un traitement (en plus de son effet principal).
- **Hygiène de vie** : c'est l'ensemble des habitudes du quotidien visant à la conservation de la santé, au fonctionnement normal de l'organisme.

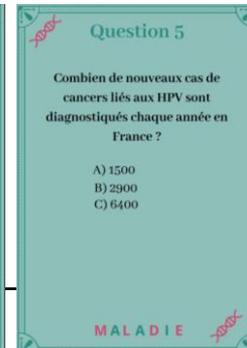
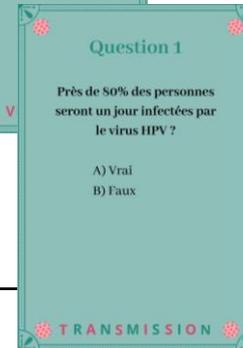
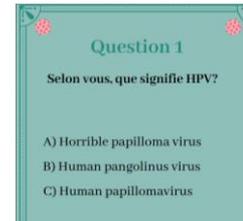
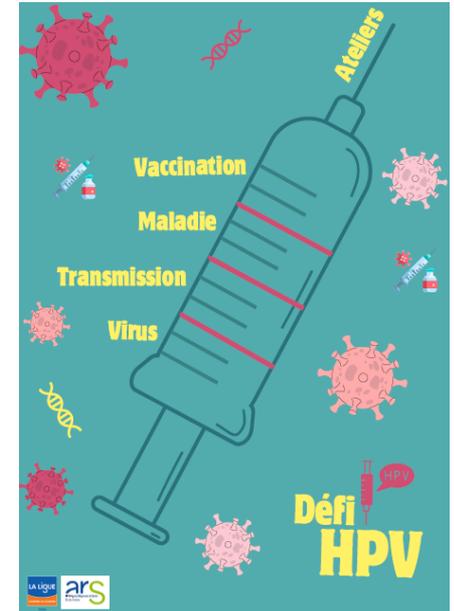
Intervention de la Ligue contre le Cancer

Présentation d'un outil de sensibilisation à destination des collégiens de 11-14 ans.

Objectifs : Comprendre ce que sont les virus HPV, les maladies qu'ils peuvent engendrer et l'intérêt de la vaccination.

- Jeu de plateau pour 2 équipes (de 4-5 joueurs)
- Un quizz en 4 manches sur 4 thématiques
- 2 ateliers :
 - Comprendre comment se propage un virus
 - Comprendre comment la vaccination permet de casser la chaîne de transmission

Disponible prochainement auprès des Comités de la Ligue contre le Cancer ou en téléchargement.



Lutte contre la désinformation

L'INCa travaille sur un dispositif d'identification et de suivi des **fake news** circulant sur les réseaux sociaux (*campagne ambassadeurs*, *relai des bons messages via des influenceurs*, *des professionnels de santé*) et partagera avec la DGESCO, en lien avec l'ANSM, les EDL adéquats pour **apporter des réponses aux parents/enfants sur les évènements indésirables liés à la vaccination**.



Partie II

La campagne de vaccination contre les HPV dans les collèges franciliens

Les nouveautés

- Les autorisations parentales dématérialisées
- Le rattrapage vaccinale des autres valences pour la rentrée 2023

L'autorisation parentale dématérialisée

→ Courrier aux parents *via* Pronote ou autre canal utilisé par l'établissement (*en cours de validation*)

Le recueil de l'autorisation parentale suffisamment en amont de l'intervention est indispensable = au **minimum 15 jours avant la séance de vaccination** pour définir les quantités de vaccins et le calibrage des professionnels de santé.

Madame, Monsieur,

A l'occasion de la remise de plusieurs documents nationaux vous informant de l'importance de vacciner votre enfant contre les infections à Papillomavirus, nous tenons à vous faire part des modalités de recueil des autorisations parentales en Ile-de-France.

L'autorisation des deux parents est nécessaire pour la vaccination de votre enfant. Il est cependant possible, comme vous le lirez sur le formulaire d'autorisation, qu'un parent atteste de l'accord de l'autre parent.

Par ailleurs, en Ile-de-France, nous souhaitons vous donner la possibilité de remplir le formulaire d'autorisation **directement en ligne sur un logiciel dédié à cette campagne de vaccination**, porté par l'Agence régionale de santé Ile-de-France. **Le lien est le suivant :** <https://idf.campagnehpv.fr>

Nous vous précisons que ce logiciel répond à toutes les normes destinées à la protection de données personnelles et des données de santé. Si vous préférez remplir votre autorisation sous format papier, vous trouverez le formulaire parmi les documents d'information nationaux envoyés.

Nous en profitons pour vous rappeler, qu'une fois votre autorisation remplie et transmise, il sera nécessaire que votre enfant apporte bien son carnet de santé (ou de vaccination) le jour de la séance de vaccination qui vous sera communiquée.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en notre total engagement au service de la santé de vos enfants.

Le rattrapage vaccinal : pas sur site mais prescription pour la ville

- Si la première dose a déjà été réalisée en ville
- Si la famille souhaite réaliser la seconde dose en ville
- Pour les rattrapages DTPCoq, ROR, HépB et MenC

→ Courrier aux parents par DG ARS IdF

Par ailleurs, vous verrez que vous pouvez également autoriser les autres vaccinations recommandées aux élèves de 5^è. Durant l'année scolaire 2023-2024, les équipes de vaccination dans les collèges ne réaliseront que la vaccination contre les HPV : mais la rencontre avec le professionnel de santé sera l'occasion de vérifier que votre enfant est bien protégé par les autres vaccins pour lesquels il existe des recommandations à son âge.

Ainsi, si l'examen du carnet de santé de votre enfant par le professionnel de santé montre qu'il doit bénéficier du rappel Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP) ou d'un rattrapage vaccinal pour une autre vaccination, comme celle contre la rougeole, et si vous avez donné votre autorisation, une ordonnance lui sera remise. Vous pourrez alors obtenir le vaccin en pharmacie : tous les professionnels de santé (médecin, sage-femme, pharmacien, infirmier, qu'ils exercent en cabinet libéral ou en centre de santé), peuvent vacciner votre enfant. Nous vous rappelons par ailleurs que des centres de vaccination publique peuvent aussi réaliser la vaccination. Ils sont accessibles et gratuits même sans couverture sociale.

Campagne de vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) au collège à partir de la rentrée 2023-2024

Madame, Monsieur,

A compter de la rentrée scolaire 2023, une campagne nationale de vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) sera lancée dans tous les collèges de France, pour les élèves des classes de 5^{ème}.

Cette action de vaccination gratuite représente une occasion inédite de renforcer la bonne santé des enfants et des adultes qu'ils deviendront en réduisant considérablement les risques de cancers liés aux papillomavirus.

Chaque année, en France, 6 400 nouveaux cas de cancers sont attribuables aux infections liées aux papillomavirus humains (HPV). Les femmes sont les principales victimes de ces cancers (cancer du col de l'utérus notamment), mais les hommes sont également atteints. La vaccination contre les HPV chez les adolescentes et adolescents permet d'éviter jusqu'à 90 % des infections à l'origine des cancers HPV.

Comme les autres vaccinations recommandées, la vaccination contre les HPV demeure donc le meilleur moyen de se protéger individuellement tout en protégeant les autres.

Le collège de votre enfant vous a fourni des documents sur l'importance de la vaccination contre les HPV. Parmi ceux-ci figure une autorisation de vaccination qu'il vous revient de compléter. Vous trouverez les explications pour cette autorisation dans les documents fournis par le collège.

Sur la base des autorisations reçues, des équipes de professionnels de santé, qualifiés et équipés pour la vaccination des adolescents, rattachées à des centres de vaccination, se rendront dans tous les collèges d'Île-de-France, en deux temps : pour la première puis la seconde dose du vaccin contre les HPV.

Il est également autorisé les autres vaccinations recommandées aux élèves de 5^è, les équipes de vaccination dans les collèges ne réaliseront que la vaccination contre les HPV : mais la rencontre avec le professionnel de santé sera l'occasion de vérifier que votre enfant est bien protégé par les autres vaccins pour lesquels il existe des recommandations à son âge.

Si l'examen du carnet de santé de votre enfant par le professionnel de santé montre qu'il doit bénéficier du rappel Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP) ou d'un rattrapage vaccinal pour une autre vaccination, comme celle contre la rougeole, et si vous avez donné votre autorisation, une ordonnance lui sera remise. Vous pourrez alors obtenir le vaccin en pharmacie : tous les professionnels de santé (médecin, sage-femme, pharmacien, infirmier, qu'ils exercent en cabinet libéral ou en centre de santé), peuvent vacciner votre enfant. Nous vous rappelons par ailleurs que des centres de vaccination publique peuvent aussi réaliser la vaccination. Ils sont accessibles et gratuits même sans couverture sociale.

Ils sont accessibles et gratuits même sans couverture sociale. Ils sont accessibles et gratuits même sans couverture sociale.

Ils sont accessibles et gratuits même sans couverture sociale.

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Amélie VERDIER

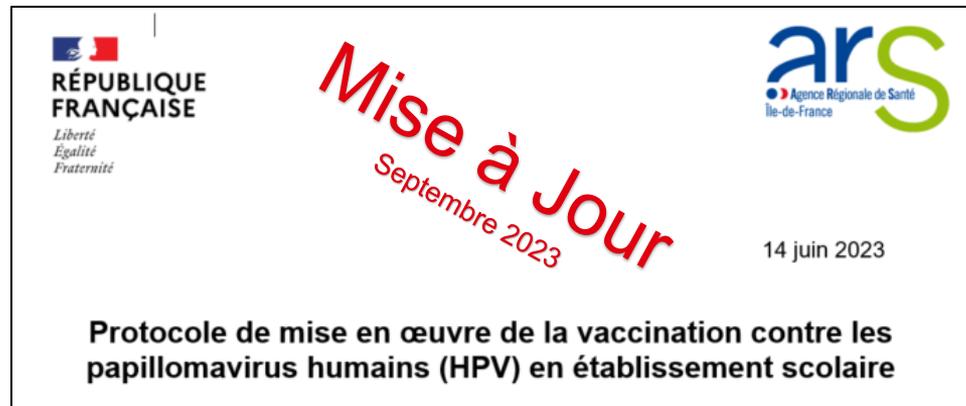
Les séances de vaccination

- Protocole d'organisation
- Organisation des locaux et équipements
- Déroulement de la séance
- La surveillance de l'acte vaccinal
- Au décours de la séance

Outils d'aide à la mise en place d'une séance de vaccination au collège

Les 3 rectorats ont sollicité l'Agence Régionale de Santé, institution chargée de l'organisation de la Santé publique en région francilienne, pour proposer un **outil d'aide** à la mise en œuvre de la vaccination en établissement scolaire.

Nous vous proposons ce modèle d'organisation d'une séance de vaccination type à **titre indicatif** et à **adapter localement** selon les contraintes de vos établissements.



Rôle de chaque partenaire

Agence Régionale de Santé
Délégation Départementale
Conseil Départemental
Centre de vaccination
Equipe mobile de vaccination

Équipe pédagogique
Santé scolaire

Référent vaccination - Coordonateur

Rôle du personnel de l'Education Nationale

Les personnels de l'éducation nationale sont mobilisés pour les **actions d'information** en direction des parents et des élèves, **faciliter le recueil des autorisations parentales** et **faire le lien avec les professionnels de santé** qui interviendront pour la campagne de vaccination.

Le personnel de santé scolaire de l'Education nationale n'a pas vocation à participer aux vaccinations.

En revanche, la présence d'un **interlocuteur identifié au sein de l'établissement scolaire**, (qui peut être, ou non, l'infirmier scolaire) serait de nature à **faciliter l'intervention** pour le centre de vaccination.

Focus sur le référent vaccination

- Un lien étroit doit se formaliser entre les établissements scolaires et les centres de vaccination. Un **référent** choisi dans l'établissement scolaire aura pour mission :
 - De simplifier et faciliter les rencontres avec le centre de vaccination au sein de l'établissement scolaire.
 - D'organiser une **visite de l'établissement scolaire** en amont de la séance de vaccination.
 - D'établir un **calendrier prévisionnel de passage** sur l'établissement pour la D1 (et de prévoir la D2) en lien avec l'équipe mobile de vaccination du centre de vaccination.

Rôle du personnel de l'Éducation Nationale

Il est prévu que les équipes de l'éducation nationale **recueilleront les autorisations des parents** sous enveloppe cachetée et les remettront à la structure de santé désignée par l'ARS pour vacciner.

Les personnels de l'éducation nationale ne sont pas autorisés à ouvrir les enveloppes. Les établissements pourront en revanche communiquer aux ARS le nombre d'enveloppes collectées.

La DGESCO a insisté à plusieurs reprises auprès de la DGS, sur le rôle des personnels de l'éducation nationale.

Rappel de l'importance du carnet de santé

Le personnel de l'EN devra rappeler aux familles, la veille de la séance, **l'importance de présenter le carnet de vaccination/carnet de santé** le jour de la séance de vaccination. L'élève qui n'aura pas son carnet de santé ou de vaccination le jour prévu de la vaccination ne pourra pas être vacciné.

Les carnets de santé ou de vaccination seront vérifiés par le professionnel de santé vaccinateur au moment de la vaccination.

Le **carnet de santé** de l'enfant présente l'avantage de disposer, en plus des vaccins réalisés, du parcours de santé de l'enfant et de ses antécédents médicaux : il constitue donc un outil plus complet que le carnet de vaccinations.

Il appartient au prescripteur d'évaluer si les indications portées dans le carnet de vaccination sont suffisantes. En cas de doute et en l'absence des parents, il convient d'orienter l'enfant vers son médecin traitant.

Organisation

- Les locaux
- Les équipements nécessaires



Proposition à adapter localement

Organisation des locaux

Les conditions suivantes sont requises pour vacciner les élèves au sein de l'établissement scolaire :

- 1° Des locaux adaptés pour assurer la vaccination comprenant un **espace de confidentialité** permettant de réaliser l'entretien préalable entre l'élève et le professionnel de santé, sans accès possible aux vaccins ;
- 2° Des **équipements adaptés** : table ou bureau ; chaise ou fauteuil pour installer l'élève recevant l'injection avec un équipement adapté pour les élèves qui pourraient présenter un malaise (ex : lit de camp) ;
- 3° **Un point d'eau** pour le lavage des mains et/ou **solution hydro-alcoolique** ;

Une connexion stable et de bonne qualité au réseau internet (4G ou WIFI) est indispensable pour que l'équipe mobile puisse renseigner les données de santé des élèves dans les logiciels de recueil dédiés à cette activité.

Proposition à adapter localement

Organisation des locaux

Afin de préciser les locaux, il est conseillé, dans la mesure du possible, de prévoir les zones suivantes au sein de l'établissement scolaire :

- Une zone pour l'**accueil** des élèves ;
- Une zone spécifique dédiée à la **vérification de l'éligibilité** de l'élève à la vaccination ;
- Une zone dédiée à la **réalisation de la vaccination** qui permette le respect de la confidentialité ;
- Une zone dédiée à l'**observation post-vaccinale**, séparée de la zone d'injection, aérée où les élèves pourront être assis ;
- Une zone dédiée au **stockage des doses**, en dehors du passage et respectant les conditions d'asepsie.

Les vaccins utilisés sont en conditionnement monodose, prêts à l'emploi. Les équipes mobiles de vaccinations sont en charge du **respect de la chaîne logistique**, de l'acheminement dans l'établissement scolaire au retour des vaccins non consommés dans les centres de vaccinations.

Les équipements - du côté des centres de vaccination

- Une glacière isotherme + des packs eutectiques [+2°C ; +8°C] préalablement congelés ainsi que des thermomètres pour le transport des vaccins.
- Des consommables (solution hydro-alcoolique, cotons, pansements, haricots, gants, quelques seringues de dépannage).
- Des conteneurs DASRI.
- Un kit d'accident d'exposition au sang.
- Une trousse de secours contenant 2 seringues d'adrénaline pré-remplies.
- Pour les professionnels de santé prescripteurs, leur téléphone portable connecté à la plateforme numérique (recherche du dossier de l'élève à vacciner et lecture du code barre vaccin)

Déroulement de la séance

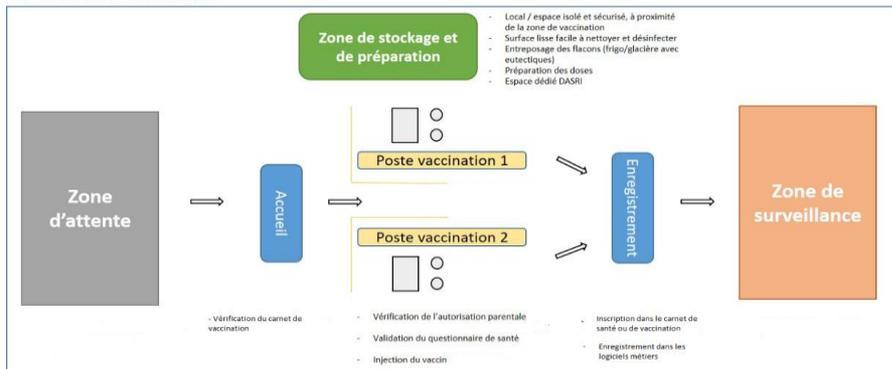
Les personnels de l'Education nationale sont sollicités pour **l'accueil et l'aide à la surveillance des élèves lors de la vaccination.**

La vaccination des élèves s'effectuera **dans les locaux de l'établissement scolaire** sur le temps scolaire. Elle est organisée selon les horaires établis en amont entre le directeur de l'établissement scolaire et l'équipe mobile de vaccination.

Tous les **élèves de 5^{ème}** qui ont apporté **l'autorisation des 2 parents** et qui sont en possession de leur **carnet de vaccination** se rendent au niveau du site dédié à la vaccination, libéré par l'établissement scolaire, **accompagné par un enseignant ou un personnel de l'école**. Le **carnet de santé** ou de vaccination est vérifié par le professionnel de santé vaccinateur au moment de la séance de vaccination.

Proposition à adapter localement

Au sein de l'établissement scolaire



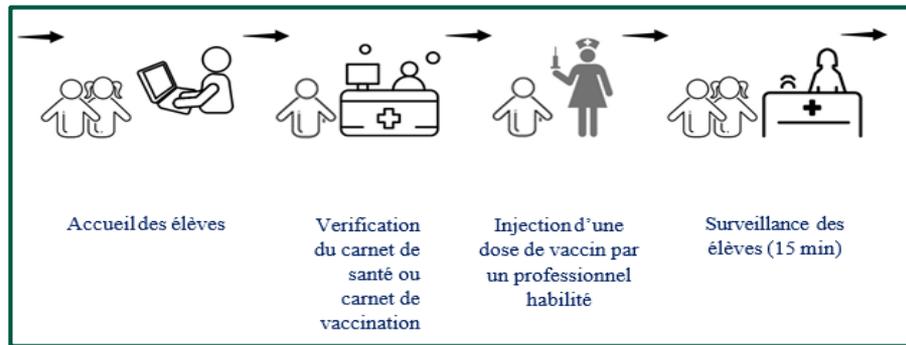
2 lignes de vaccination schématisées

L'élève qui n'aura pas son carnet de santé ou de vaccination le jour prévu de la vaccination ne pourra pas être vacciné.

Ainsi, il est important pour les personnels de l'éducation nationale de réitérer, y compris la veille de la séance un **message sur la nécessité d'apporter le carnet de santé ou de vaccination.**

Déroulement de la séance

- Sur site, accueil des élèves et **enregistrement** dans le logiciel métier par l'équipe mobile de vaccination : **vérification** des autorisations parentales, lecture du carnet de santé/vaccination.



- Puis **vaccination** individuelle, en respectant la pudeur et l'intimité de l'élève à vacciner.
- Dans une salle dédiée, **surveillance post vaccination** 15-30 min. Ce temps peut être l'occasion d'échanges sur les HPV, la vaccination, sensibilisation sur santé sexuelle... un membre du personnel du scolaire assurera l'animation de cet espace, en lien avec un membre du CVAC si disponible.

Traçabilité

- **Toutes les vaccinations** (date, lieu, nom du vaccin, numéro de lot) **seront tracées** conformément aux bonnes pratiques **dans les carnets de santé ou carnets de vaccination** des adolescents, ainsi que dans les registres des centres de vaccination.
- Par ailleurs, les parents des collégiens ont la possibilité d'intégrer ces vaccinations dans le carnet de vaccination électronique au sein de l'espace numérique en santé « **Mon espace santé** ».

Surveillance des adolescents pendant la séance

Une attention particulière est à apporter à **la zone de surveillance post vaccinale** du fait des particularités propres à la vaccination chez les adolescents : une des particularités de la vaccination des adolescents est le risque de survenue de **réactions de stress** liées à la vaccination.

- Prévoir des **locaux adaptés** : une salle d'attente surchauffée et bondée, un manque d'intimité lors de la vaccination, seront autant de facteurs pourvoyeurs de stress.
- Il est important d'identifier les adolescents potentiellement susceptibles de présenter un risque élevé de réaction de stress (enfants émotifs ou ayant des antécédents psychiatriques, de malaises liés ou non à la vaccination) afin de les vacciner **plutôt en fin de séance**, et de **les accompagner au cours de la séance**.
- **L'élève doit rester en position assise pendant 15 minutes** après l'administration du vaccin afin d'éviter le risque de chute en cas de malaise. Un malaise après une vaccination n'est pas une contre-indication à ce vaccin ou à tout autre vaccin à l'avenir.

Pharmacovigilance

- **Gestion de effets indésirables** : lorsqu'un effet indésirable est constaté, l'enfant sera pris en charge par les équipes du centre de vaccination comme usuellement et selon les protocoles établis en amont.
- Les équipes de l'Education nationale auront la charge d'informer immédiatement les parents de l'élève concerné.
- La délégation départementale de l'ARS en sera informée.

Signaler un risque pour la santé publique

Agir pour sa santé et celle des autres

Signaler un évènement indésirable >

Les professionnels des équipes mobiles de vaccination veilleront à déclarer ces effets indésirables selon les circuits habituels (<https://signalement.social-sante.gouv.fr/>).

Pharmacovigilance

- **Surveillance renforcée** des vaccins contre les infections par HPV :
 - **> 15 ans** d'utilisation
 - **> 300 millions** de doses administrées dans le monde
- Absence d'augmentation du risque d'apparition de maladies auto-immunes chez les personnes vaccinées contre les infections à HPV.

- Les **effets indésirables** attendus :
 - des **réactions au site d'injection** : rougeurs, douleurs et/ou inflammation
 - des **céphalées**
 - des sensations de vertige
 - des troubles gastro-intestinaux : nausées, diarrhées, douleurs abdominales,
 - de la fièvre,
 - de la fatigue.
- Ces effets apparaissent rapidement après la vaccination et durent peu de temps.

Pharmacovigilance

ansm

Agence nationale de sécurité du médicament
et des produits de santé

ansm

À l'attention des professionnels de santé

Vaccination contre les virus HPV : informations sur les effets indésirables

Le profil de sécurité des vaccins contre les infections par les virus HPV est bien établi. Il a été confirmé après plus de 15 ans d'utilisation et plus de 300 millions de doses administrées dans le monde dont plus de 12 millions en France.

SURVEILLANCE POST-VACCINATION DE 15 MINUTES

En raison d'un risque de malaise ou de réaction anaphylactique, les personnes recevant le vaccin doivent être surveillées pendant 15 minutes après l'injection.

Ces malaises (voire pertes de connaissance brèves), peu fréquents et rapidement résolus, peuvent correspondre à une réaction psychogène à l'injection. Ils peuvent s'accompagner de tremblements ou de nausées. Par conséquent, il est important que des mesures simples soient mises en place afin d'éviter toute blessure.

Une réaction anaphylactique est exceptionnelle et peut survenir comme avec tous les vaccins injectables. Il est recommandé de toujours disposer d'un traitement médical approprié et d'appeler le 15.

Bien informer des effets indésirables

Sensibilisez les personnes vaccinées aux effets indésirables qu'elles pourraient ressentir : la majorité d'entre eux seront d'intensité légère à modérée et, même s'ils peuvent être gênants, ils disparaîtront spontanément en quelques jours :

→ réactions au site d'injection (rougeurs, douleurs et/ou inflammation), et céphalées : ces effets indésirables sont connus et attendus.



Dans de très rares cas, certains effets indésirables peuvent être graves ou inattendus (non mentionnés dans le RCP et la notice) et doivent être déclarés auprès du centre régional de pharmacovigilance ou sur le portail : signalement.social-sante.gouv.fr.



Pour toutes les informations relatives aux principaux effets indésirables et au suivi des effets indésirables, rendez-vous sur ansm.sante.fr :
« Dossier thématiques » -> « Vaccins et vaccination » -> « Vaccins HPV ».



Consultez également l'information du vaccin Gardasil 9 sur la base de données publique des médicaments : base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr

Suivez-nous sur @ansm

Septembre 2023

Pharmacovigilance

De nombreuses études pharmaco-épidémiologiques portant sur les vaccins contre les infections liées aux virus HPV et sur le risque de survenue de maladies auto-immunes ont été publiées. Ces études ont conclu à l'absence d'augmentation du risque d'apparition de maladies auto-immunes chez les personnes vaccinées contre les infections à HPV. De rares syndromes de Guillain-Barré ont été rapportés après utilisation de ces vaccins. Une étude pharmaco-épidémiologique française (Cnam/ANSM) en 2015 a ainsi mis en évidence un surrisque de l'ordre de 1 à 2 cas supplémentaires de syndromes de Guillain-Barré pour 100 000 jeunes filles vaccinées. À ce jour, aucune autre étude dans le monde n'a retrouvé un tel surrisque.

Au décours de la séance de vaccination

Les **vaccins non utilisés** et conservés à une température entre 2°C et 8°C doivent être rapportés au centre de vaccination ainsi que l'ensemble des autres équipements (dont conteneurs DASRI) par l'équipe mobile ou un personnel du centre de vaccination.

L'équipe mobile s'assure qu'**aucune rupture de la chaîne du froid** n'a eu lieu avant de replacer les doses dans le réfrigérateur du centre de vaccination dédié à la conservation des vaccins.

Bilan

Un **bilan de la séance de vaccination** devra être effectué entre l'équipe mobile (modèle en annexe), le centre de vaccination, le chef d'établissement et/ou l'équipe de santé scolaire ainsi que la délégation départementale de l'ARS.

Ce temps d'échange permettra de s'interroger collectivement sur les points positifs et sur les problématiques non anticipées de cette première séance. Ces points pourront être discutés pour trouver conjointement les moyens d'y remédier en prévision de la seconde séance qui devra avoir lieu 6 mois plus tard.

Les équipes seront à nouveau sollicitées à la fin de l'année scolaire pour participer à un **retour d'expérience sur cette première année de campagne de vaccination dans les établissements scolaires**, en vue de la pérennisation de cette action préventive de Santé publique. Les modalités pratiques et formats de ce retex ne sont pas encore stabilisés.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

DISCUSSIONS ET QUESTIONS



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DSP ARS IdF